Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260121-2026_005-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-005

MAIRIE DE LIEURON

35550

Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 12
Représentés : 13
Votants : 12

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BRIAND Thierry, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MOISON Daniel) ;
Absents : MM. BESQUEL Jean-René, DUROCHER Alexandre ;
Secrétaire de séance : Mme MOUICHE Marylène ;

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Lohéac ;

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Lohéac pour 7 enfants de Lieuron, scolarisés sur l'année scolaire 2025-2026 :

Classe	Coût par élève	Nombre d'élèves de Lieuron	Participation réclamée
Maternelle	1 205,62 €	1	1 205,62 €
Primaire	465,73 €	6	2 794,38 €
Coût total			**4 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge une participation à hauteur de 4 000,00 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'application de cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT